

Conseil du Centre

75^e session, Turin, 17-18 octobre 2013

CC 75/8/a

POUR INFORMATION

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de la formation syndicale

Rapport de synthèse de la 32^e session du Comité de la formation syndicale

tenue les 9 et 10 mai 2013

Centre international de formation de l'OIT, Turin

Membres présents:

Bheki Ntshalintshali (Président du groupe des travailleurs)
Maria Fernanda Carvalho Francisco (membre suppléante du groupe des travailleurs)
Cinzia Del Rio (membre du groupe des travailleurs)
Hadjia Kaddous (membre du groupe des travailleurs)
Nilton Souza Da Silva (membre du groupe des travailleurs)
Guangping Jiang (membre suppléant du groupe des travailleurs)

Esther Busser (Secrétaire adjointe du groupe des travailleurs)

Dan Cunniah (Directeur, ACTRAV-Genève)
Raghwan Raghwan (ACTRAV-Genève)

Patricia O'Donovan (Directrice, Centre de Turin)
Antonio Graziosi (Directeur des programmes de formation, Centre de Turin)

Giacomo Barbieri (Secrétaire du Comité de la formation syndicale)

Observateurs:

Jesús García Jiménez
Mban Kabu
Arun Kumar
Evelyn Toth-Muciacciaro

Conclusions et recommandations

Prenant bonne note des opinions exprimées lors du débat, le Comité a atteint un consensus sur les points suivants:

1. Réitérer son inquiétude face à la baisse structurelle du financement disponible pour le développement des capacités des mandants de l'OIT en général, et des travailleurs en particulier, et demander à la Directrice du Centre de faire une priorité de la mobilisation de ressources aux fins de renforcement des capacités des mandants sur l'Agenda du travail décent, de sorte à remplir le mandat fondamental du Centre en tant qu'organe de formation de l'OIT, tel que reconnu par la Déclaration sur la justice sociale de 2008, et à créer les conditions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Plan stratégique.
2. Réaffirmer le rôle transversal stratégique des normes internationales du travail, et en particulier de la liberté syndicale et de la négociation collective, du tripartisme, de l'égalité des genres et de méthodologies d'apprentissage améliorées en tant que conditions essentielles et moyens d'action principaux de toutes les activités du Centre.
3. Demander que, pour que le Centre puisse jouer son rôle stratégique d'organe de formation de l'OIT, et pour rester cohérent avec le programme de réforme de celle-ci, une intégration accrue entre le Centre et le BIT soit recherchée, y compris par le biais de discussions régulières au Conseil d'administration sur l'avenir du Centre, et que l'allocation de ressources à ce dernier fasse partie intégrante de la stratégie de mobilisation de ressources de l'OIT et ne soit plus une composante distincte ou ajoutée en dernière minute, en particulier quand il est question de la coopération technique, des négociations avec les bailleurs de fonds, de l'utilisation du CSBO, etc.
4. Demander qu'un résultat spécifique relatif à la formation, au partage des connaissances et à la composante d'éducation du développement des capacités soit inclus dans le document présenté au Conseil d'administration d'octobre sur le nouveau cadre stratégique de l'OIT, afin d'assurer des ressources durables et prévisibles à l'avenir. Ce résultat devrait en particulier appuyer des plans d'études tels que l'ensemble sur le travail décent mis au point par ACTRAV-Turin pour aider les syndicats à intégrer les priorités des travailleurs dans les PPTD et les PNUAD, en se basant sur la Déclaration sur la justice sociale et les quatre piliers de l'Agenda du travail décent.
5. Réitérer sa demande d'application d'une stratégie de financement effective pour le Programme, qui a été fortement touché par la réduction des sources traditionnelles de financement non réservé.
6. Se féliciter de l'implication et des compétences du personnel du Centre et demander une amélioration de la pratique de négociation régulière et de discussion avec le Comité du Syndicat du personnel, en particulier sur les points et les objectifs du Plan stratégique relatifs au personnel, à la stabilité de l'emploi et aux conditions de travail.
7. Stimuler la politique du Centre sur les cours bi- et tripartites, avec une représentation accrue des partenaires sociaux et des plans d'étude adoptés de commun accord, en intensifiant la coopération entre le Programme des activités pour les travailleurs et d'autres programmes techniques et en insistant sur la qualité et la valeur ajoutée des contributions tripartites.
8. Exhorter le Centre à prendre des mesures pour garantir une meilleure représentation des travailleurs, à travers la consultation de la Secrétaire du groupe des travailleurs et l'approbation par cette dernière des participants travailleurs aux activités du Centre autres que celles organisées par le Programme, en particulier aux académies et aux activités tripartites, nationales et régionales.

-
9. Renforcer la coopération avec les bureaux régionaux pour le financement des participants travailleurs aux activités du Centre, y compris à travers la mise en relation des cours avec les résultats des programmes par pays et avec les fonds régionaux, afin d'augmenter la participation des travailleurs aux activités tripartites et aux académies, et nouer si nécessaire un dialogue avec les gouvernements pour s'assurer que cet objectif sera atteint.
 10. Appréciant les efforts déployés par le Programme pour développer les capacités des syndicats, demander qu'il étende sa capacité à identifier et à répondre aux besoins de formation et à mobiliser des fonds grâce à une coopération accrue avec ACTRAV à tous les niveaux et avec la Secrétaire du groupe des travailleurs. Pour améliorer la communication, éviter les doubles emplois et renforcer la coopération pour la mise en œuvre des activités de formation, en particulier celles organisées sur le terrain, et assurer une meilleure circulation de l'information sur les activités du Centre (autres que les cours réguliers) entre ACTRAV-Turin d'une part et ACTRAV-Genève, les points focaux régionaux et les spécialistes de terrain de l'autre, et vice versa.
 11. Continuer à améliorer la coordination et l'interaction avec ACTRAV-Genève et les organisations syndicales régionales, y compris au moyen d'ateliers régionaux spécifiques, afin de contribuer à la planification des programmes de formation d'ACTRAV-Turin, comme suggéré dans le cadre du suivi du Symposium sur l'éducation ouvrière de 2007.
 12. Consolider la coopération avec les fédérations syndicales internationales, en particulier sur les activités de formation relatives aux EMN.
 13. Continuer à améliorer l'équilibre de genre et consolider l'intégration des questions de genre dans la conception, la réalisation et l'évaluation des activités.
 14. Poursuivre le développement d'un programme de formation de qualité élevée, basé sur des plans d'études nouveaux ou mis à jour orientés sur le contenu spécifique des activités, dans le but de mettre en place des processus d'apprentissage consolidés et articulés en modules abordant des besoins et des thèmes diversifiés dans chaque domaine d'action du Programme et tenant compte des priorités identifiées par le groupe des travailleurs.
 15. Organiser pour toutes les régions des formations sur les sujets fondamentaux, tels que les relations d'emploi, les politiques salariales, l'organisation des travailleurs, la négociation collective, la sécurité sociale, le développement durable, la politique macroéconomique et les EMN, et continuer à travailler sur les priorités du groupe des travailleurs afin de renforcer la pertinence des activités de formation pour les organisations syndicales et de contribuer à disséminer les connaissances et les informations.
 16. Poursuivre le développement des activités pour les états arabes et les pays d'Afrique francophone, et inviter la Direction du Centre à contribuer à ces objectifs.
 17. Intégrer les participants des pays d'Afrique lusophones dans les activités pour l'Afrique.
 18. Évaluer en permanence l'impact des activités sur les syndicats, afin d'améliorer la qualité de la formation et de renforcer le suivi (y compris par l'établissement de réseaux de points focaux sur les sujets traités par les activités pour atteindre l'impact le plus élevé possible aux niveaux régional et national), ainsi que d'étendre la coordination avec les activités d'ACTRAV en général.
 19. Tenir à jour une base de données des structures et institutions de formation gérées par des syndicats à travers le monde et nouer de nouveaux liens avec les collègues du travail dans l'optique de manifestations conjointes et soutenir la coopération syndicale Sud-Sud.

-
- 20.** Plaider pour une meilleure diffusion de l'information sur les activités de formation du Programme au sein d'ACTRAV-Genève, du groupe des travailleurs, du mouvement syndical et des donateurs potentiels.
 - 21.** Passer à une planification sur deux ans.
 - 22.** Approuver la liste des activités proposées pour 2014 et demander des éclaircissements sur la liste pour 2015.

Turin, mai 2013.

Conseil du Centre

75e session, Turin, 17-18 octobre 2013

CC 75/8/b

POUR INFORMATION

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

Rapport de synthèse de la 31^e session du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

tenue le 31 mai 2013

Centre international de formation de l'OIT, Turin

Membres présents:

M. K. De Meester
M. M. Mdwaba
M. M. Megateli
M. F. Muia
Mme A. Muñoz
M. P. O'Reilly
M. A. Savané
Mme S. Tugschimeg

Mme P. O'Donovan
M. D. Arrigotti
M. A. Graziosi
M. A. De Koster
Mme J. Schmitt
Mme B. Maino
Mme I. Panizzolo
Mme R. Zingara

-
1. Le Comité sur les activités de formation pour les employeurs a examiné les activités réalisées par le Programme des activités pour les employeurs en 2012. Il se réjouit du fait que le Programme ait pu maintenir sa pertinence malgré la baisse du nombre d'activités et de participants due à la réduction du financement, en se réorientant sur certaines avancées stratégiques et innovations, notamment la conception de nouveaux projets de développement des capacités de premier plan.
 2. Le Comité approuve le plan de travail pour 2013. Il regrette que la situation sur le plan du financement reste aussi précaire et affecte le volume d'activités. Admettant qu'une limitation du volume d'activités est inévitable, il insiste sur la nécessité de ne pas descendre sous un certain seuil. Il adopte les grandes orientations du Programme, et en particulier l'accent mis sur les nouveaux outils pour la gestion du recrutement, qui répondent à des besoins réels des mandants.
 3. Sur le point précédent, le Comité se dit extrêmement préoccupé par la baisse continue du financement stable du Programme par le Centre et par la dépendance croissante du Programme vis-à-vis des fonds obtenus pour des projets pour une proportion très élevée (80-90 pour cent) de ses activités. Il souligne le grand potentiel du Programme des activités pour les employeurs et la nécessité que le Centre investisse plus dans les activités destinées à ces mandants, qui sont des éléments essentiels de la structure tripartite de l'organisation et assurent un retour direct pour le Centre sous de nombreuses formes. Le Comité appelle donc la Direction du Centre à allouer davantage de ressources au Programme, via des actions de mobilisation des ressources plus ciblées. Le Comité formule quelques idées concrètes à cet égard: l'affectation systématique d'une partie substantielle de l'excédent d'exploitation du Centre et des fonds CTBO régionaux au renforcement des programmes destinés aux partenaires sociaux. Ces derniers devront évidemment être utilisés dans le cadre d'un plus grand alignement stratégique des activités du Centre sur les priorités des bureaux régionaux.
 4. Le Comité est satisfait de la nouvelle approche adoptée en 2011, qui confère un rôle plus actif aux programmes des activités pour les employeurs et les travailleurs dans l'intégration du tripartisme dans les activités du Centre. Il souligne l'importance d'une contribution active des employeurs dans le contenu des cours tripartites, afin de renforcer la pertinence des formations et de garantir que les points de vue de tous les mandants soient pris en considération. Le Comité rappelle que des ressources doivent être dégagées pour que le Programme puisse assumer son rôle de co-concepteur d'activités de formation en collaboration avec d'autres programmes techniques.
 5. Le Comité évoque également les activités destinées aux entreprises, notamment dans le domaine de la responsabilité sociale. Il réitère son point de vue, selon lequel le Programme des activités pour les employeurs doit être – comme c'est le cas pour son équivalent au Siège – le point d'accès principal des entreprises à l'OIT, en travaillant en étroite collaboration avec les organisations d'employeurs nationales. Ce rôle central joué par le Programme doit se refléter dans l'organisation de formations destinées aux entreprises au niveau du Centre.
 6. Enfin, le Comité aborde la question de l'avenir du Centre dans son ensemble, à laquelle le financement du Programme des activités pour les employeurs – et donc son développement futur – est directement lié. Le Comité est profondément préoccupé par la mise en œuvre du Plan stratégique adopté par le Conseil en novembre 2011. Ses principales sources d'inquiétude sont évidemment i) la participation des employeurs, qui est loin d'atteindre les objectifs énoncés, ii) la stratégie de mobilisation de ressources, qui n'est pas parvenue à assurer un financement stable, iii) les mesures prises pour réduire les frais, et en particulier les frais généraux du Centre, et iv) les progrès réalisés dans le sens d'une meilleure intégration du Centre avec le BIT.